



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE VALLAURIS GOLFE-JUAN

Vallauris, le 5 Avril 2022

SECRETARIAT GÉNÉRAL

CONVOCAATION

Madame et Chère Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal, qui se déroulera le :

Mardi 12 Avril 2022 à 19 heures 00
Salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville de Vallauris.

Vous trouverez ci-joint, à cet effet :

- **Ordre du jour**
- **Pouvoir à remplir en cas d'empêchement d'assister à la séance.**

Eu égard à la loi n° 2021-1465 en date du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les dispositions de la loi n° 2020-1379 en date du 14 novembre 2020 sont applicables jusqu'au 31 juillet 2022. Chaque mandataire peut détenir deux pouvoirs conformément aux termes de l'article 6 de la loi précitée.

Une retransmission de la séance du Conseil Municipal aura lieu de manière électronique et en direct sur le site internet de la ville redirigeant vers un site dédié afin de permettre la publicité de la réunion au plus grand nombre.

Veillez croire, *Madame et Chère Collègue*, à l'assurance de ma parfaite considération.

Le Maire,
Kevin LUCIANO



POUVOIR

Je Soussigné(e) Madame ou Monsieur.....

DONNE POUVOIR

A

M.....

A effet de me représenter à la réunion du Conseil Municipal

Convoqué pour le Mardi 12 Avril 2022 à 19 heures.

De prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à

Le

Porter à la main « Bon pour pouvoir » dater et signer



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE VALLAURIS GOLFE-JUAN

Vallauris, le 5 Avril 2022

SECRETARIAT GÉNÉRAL

CONVOCAION

Monsieur et Cher Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal, qui se déroulera le :

Mardi 12 Avril 2022 à 19 heures 00

Salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville de Vallauris.

Vous trouverez ci-joint, à cet effet :

- ***Ordre du jour***
- ***Pouvoir à remplir en cas d'empêchement d'assister à la séance.***

Eu égard à la loi n° 2021-1465 en date du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les dispositions de la loi n° 2020-1379 en date du 14 novembre 2020 sont applicables jusqu'au 31 juillet 2022. Chaque mandataire peut détenir deux pouvoirs conformément aux termes de l'article 6 de la loi précitée.

Une retransmission de la séance du Conseil Municipal aura lieu de manière électronique et en direct sur le site internet de la ville redirigeant vers un site dédié afin de permettre la publicité de la réunion au plus grand nombre.

Veillez croire, Monsieur et Cher Collègue, à l'assurance de ma parfaite considération.

Le Maire,
Kevin LUCIANO



POUVOIR

Je Soussigné(e) Madame ou Monsieur.....

DONNE POUVOIR

A

M.....

A effet de me représenter à la réunion du Conseil Municipal

Convoqué pour le Mardi 12 Avril 2022 à 19 heures.

De prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à

Le

Porter à la main « Bon pour pouvoir » dater et signer



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

Tél. 04.93.64.24.24
Fax. 04.93.64.55.37

MAIRIE de VALLAURIS

Vallauris, le Mercredi 6 avril 2022

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 AVRIL A 19 HEURES

1. INSTALLATION DE MADAME GERACI CORINNE EN QUALITE DE CONSEILLERE MUNICIPALE SUITE A LA DEMISSION DE MADAME CAPPADONA ANDREE, LE 25 MARS 2022 – MODIFICATION DU TABLEAU DES ELUS.
2. DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.
3. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES
4. RAPPORT DE SITUATION EN MATIERE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES – PRÉSENTATION
5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2022
6. BUDGET PRIMITIF 2022 – REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2021
7. BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS DES BIENS IMMOBILIERS - ANNEE 2021
8. APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES DE LA VILLE DE VALLAURIS GOLFE-JUAN DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU DU CENTRE ANCIEN
9. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION A CONCLURE AVEC LE SDIS 06 POUR LA SURVEILLANCE DES PLAGES DU SOLEIL ET DU MIDI – SAISON ESTIVALE 2022
10. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 LOT N°4 ETABLISSEMENT BALNEAIRE « BOCADO » PLAGE DU MIDI
11. CONCOURS DE NOUVELLES JULIETTE ADAM

12. CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LE GIP POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL DE LA VILLE DU CANNET ET LA VILLE DE VALLAURIS GOLFE JUAN

13. ACCUEIL DU PROGRAMME IDEAS BOX PORTE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS

14. AFFECTATION D'UNE OEUVRE D'ENDRE ROZSDA AUX COLLECTIONS DU MUSÉE MAGNELLI, MUSÉE DE LA CERAMIQUE

15. CANDIDATURE DÉMARCHE MARQUE QUALITÉ TOURISME MUSÉE MAGNELLI, MUSÉE DE LA CERAMIQUE

16. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA RADIO KISS FM ET LA COMMUNE POUR LA PRODUCTION ET DIFFUSION D'UN CONCERT GRATUIT AU THEATRE DE LA MER JEAN MARAIS LE 28 JUIN 2022

17. RESSOURCES HUMAINES – RECOURS A UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS SE RAPPORTANT AUX DELIBERATIONS EST CONSULTABLE AU SERVICE « SECRÉTARIAT GÉNÉRAL »



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

Tél. 04.93.64.24.24
Fax. 04.93.64.55.37

MAIRIE de VALLAURIS

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 AVRIL 2022

1. INSTALLATION DE MADAME GERACI CORINNE EN QUALITE DE CONSEILLERE MUNICIPALE SUITE A LA DEMISSION DE MADAME CAPPADONA ANDREE, LE 25 MARS 2022 - MODIFICATION DU TABLEAU DES ELUS.

Le Conseil Municipal **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ACTE** l'installation de Madame Corinne GERACI au sein du Conseil Municipal, en qualité d'élue de la liste « Force, expérience pour notre ville » **ACTE** la modification du tableau des élus tel qu'annexé à la présente délibération.

1B. MOTION DU GROUPE MAJORITAIRE RELATIVE À LA BAISSSE DES HEURES DE L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF DISPENSÉES AUX ÉCOLES PRIMAIRES EN REP

Le Conseil Municipal **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ APPROUVE** la motion déposée par le groupe majoritaire relative au constat de désengagement de l'Etat et à la baisse du financement des heures dispensées dans le cadre de l'Aide aux devoirs aux établissements élémentaires de Vallauris situés en REP, **DEMANDE** à l'Etat que soit revu, dès la prochaine rentrée scolaire de 2022/2023, le volume d'heures correspondant afin de garantir aux élèves de ces établissements une égalité des chances, et d'accorder ainsi de nouveau 500 heures par école.

2. DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Le Conseil Municipal **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PREND ACTE** des décisions municipales jointes à la présente.

3. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal **APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ELIT** Madame Corinne GERACI en qualité de membre de la commission « Actions Sociales » en remplacement de Madame CAPPADONA Andrée démissionnaire. **ELIT** Madame Corinne GERACI en qualité de membre de la commission « Sport, Éducation, Jeunesse, Enfance, Petite Enfance » en remplacement de Madame CAPPADONA Andrée démissionnaire. **PRECISE** que les autres membres des commissions municipales restent inchangés.

ONT VOTÉ POUR :

M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK - Mme Marie Paule ANASSE - M. Hassan SALOUH - M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA - M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ - Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO - Mme Virginie WASSER - M. Patrick LE HOANG BA - Mme Blandine BAIN - M. Laurent THIRY - Mme Anne-Laure SEBBAR - Mme Alexandra CORNARDEAU-CHEVAS - M. Jean Claude PONS - Mme Corinne CELLAMARO - Mme Emmanuelle CANTONI -

M. Éric AVRIL - Mme Marinette LANGLAIS - Mme Emélie LEDUC - M. Cédric BOURGON -- M. Kevin SEBASTIAN - Mme Corinne GERACI.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Catherine LANZA pouvoir donné à M. Patrick LE HOANG BA - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme Christelle BERTAGNA - M. Éric CHALVIN pouvoir donné à M. Dominique BRUZZISI - M. Jean Frédéric RAZAFIARIZON pouvoir donné à M. Hassan SALOUH - M. Philippe SEPTIER pouvoir donné à M. Christophe FONCK - M. Michel MANAGO pouvoir donné à M. Éric AVRIL - Mme Carine BONNUCELLI pouvoir donné à M. Éric AVRIL - M. Marc POLYCARPE pouvoir donné à Mme Corinne GERACI - Mme Virginie FERREIRA BARBOSA pouvoir donné à Mme Emmanuelle CANTONI
S'EST ABSTENU : M. Lionel TIVOLI

4. RAPPORT DE SITUATION EN MATIERE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES - PRÉSENTATION

Le Conseil Municipal **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PREND ACTE** du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes annexé à la présente délibération, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2022.

5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2022

Le Conseil Municipal **APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ FIXE** les taux d'imposition pour 2022 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.56%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12.31%

La surtaxe de 20% sur la taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires est inchangée.

6. BUDGET PRIMITIF 2022 - REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2021

Le Conseil Municipal **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, APPROUVE** le budget primitif 2022 tel que détaillé dans le document budgétaire annexé, soit : **APPROUVE** l'attribution des subventions de fonctionnement et d'équipement telles que listées en annexe du budget, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer :

- Les conventions à intervenir avec les organismes de droit privé dont le montant de la subvention annuelle dépasse 23 000 €, en application des dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 1^{er} du décret n°2001-495 du 6 juin 2001

- Les contrats d'objectifs à intervenir avec d'autres organismes de droit privé subventionnés par la commune qui n'entrent pas dans le champ d'application des dispositions susvisées.

Libellé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Montant BP 2022
Dépenses	55 758 046,54	20 997 804,21	76 755 850,75
Recettes	44 353 686,00	15 531 653,25	59 885 339,25
Affectation du résultat 2021	11 404 360,54	5 466 150,96	16 870 511,50
Total des recettes	55 758 046,54	20 997 804,21	76 755 850,75

ONT VOTÉ POUR :

M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK - Mme Marie Paule ANASSE - M. Hassan SALOUH - M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA - M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ - Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO - Mme Virginie WASSER - M. Patrick LE HOANG BA - Mme Blandine BAIN - M. Laurent THIRY - Mme Anne-Laure SEBBAR - Mme Alexandra CORNARDEAU-CHEVAS - M. Jean Claude PONS - Mme Corinne CELLAMARO - M. Kevin SEBASTIAN.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Catherine LANZA pouvoir donné à M. Patrick LE HOANG BA - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme Christelle BERTAGNA - M. Éric CHALVIN pouvoir donné à M. Dominique BRUZZISI - M. Jean Frédéric RAZAFIARIZON pouvoir donné à M. Hassan SALOUH - M. Philippe SEPTIER pouvoir donné à M. Christophe FONCK.

SE SONT ABSTENUS :

Mme Emmanuelle CANTONI - M. Éric AVRIL - Mme Marinette LANGLAIS - Mme Emélie LEDUC - M. Cédric BOURGON - Mme Corinne GERACI

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Michel MANAGO pouvoir donné à M. Éric AVRIL - Mme Carine BONNUCELLI pouvoir donné à M. Éric AVRIL - M. Marc POLYCARPE pouvoir donné à Mme Corinne GERACI - Mme Virginie FERREIRA BARBOSA pouvoir donné à Mme Emmanuelle CANTONI

A VOTÉ CONTRE : *M. Lionel TIVOLI*

7. BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIIONS DES BIENS IMMOBILIERS - ANNEE 2021

Le Conseil Municipal APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PREND ACTE du bilan des acquisitions et des cessions immobilières ayant eu lieu durant l'année 2021 tel que selon les tableaux annexés à la présente délibération.

8. APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES DE LA VILLE DE VALLAURIS GOLFE-JUAN DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU DU CENTRE ANCIEN

Le Conseil Municipal APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ APPROUVE la mise en place du règlement d'attribution des aides de la ville de Vallauris Golfe-Juan, annexé à la présente délibération, et applicable dans le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain du centre ancien. AUTORISE Monsieur le Maire à prendre tous actes nécessaires à l'application de la présente délibération. INDIQUE que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets correspondants.

9. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION A CONCLURE AVEC LE SDIS 06 POUR LA SURVEILLANCE DES PLAGES DU SOLEIL ET DU MIDI - SAISON ESTIVALE 2022

Le Conseil Municipal APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ APPROUVE le projet de convention de surveillance des baignades à conclure entre la Commune de Vallauris Golfe-Juan et le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes Maritimes représenté par le Président du Conseil d'Administration pour la saison 2022 sur les plages publiques dites du Midi et du Soleil, tel qu'annexé à la présente délibération. APPROUVE le montant estimatif de cette prestation fixé à 49 043,98 € montant qui sera arrêté définitivement à l'issue de la saison au vue de jours réels de vacation et du grade des pompiers affectés. AUTORISE Monsieur le Maire à signer le projet de convention annexé à la présente délibération, ainsi que tous les documents utiles à sa mise en œuvre. DIT que les crédits y afférents seront inscrits au budget communal 2022.

10. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 LOT N°4 ETABLISSEMENT BALNEAIRE « BOCADO » PLAGE DU MIDI

Le Conseil Municipal APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au sous-traité du lot n° 4 de délégation de service public relatif à l'exploitation de l'établissement balnéaire « BOCADO », plage du Midi. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant, et à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre de l'avenant en question.

11. CONCOURS DE NOUVELLES JULIETTE ADAM

Le Conseil Municipal APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ ACCEPTE la mise œuvre du concours « JULIETTE ADAM ». **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en place dudit concours et prendre toutes décisions et actes y afférents. **PRECISE** que les crédits seront inscrits aux exercices des budgets correspondants.

12. CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LE GIP POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL DE LA VILLE DU CANNET ET LA VILLE DE VALLAURIS GOLFE JUAN

Le Conseil Municipal APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de prestations de services entre le GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet et la ville de Vallauris - Golfe Juan, annexée à la présente délibération, **DIT** que les dépenses y afférentes seront inscrites au budget communal 2022.

ONT VOTÉ POUR : M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK - Mme Marie Paule ANASSE - M. Hassan SALOUH - M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA - M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ - Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO - Mme Virginie WASSER - M. Patrick LE HOANG BA - Mme Blandine BAIN - M. Laurent THIRY - Mme Anne-Laure SEBBAR - Mme Alexandra CORNARDEAU-CHEVAS - M. Jean Claude PONS - Mme Corinne CELLAMARO - M. Lionel TIVOLI - M. Éric AVRIL - Mme Marinette LANGLAIS - Mme Emélie LEDUC - M. Cédric BOURGON - M. Kevin SEBASTIAN - Mme Corinne GERACI.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Catherine LANZA pouvoir donné à M. Patrick LE HOANG BA - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme Christelle BERTAGNA - M. Éric CHALVIN pouvoir donné à M. Dominique BRUZZISI - M. Jean Frédéric RAZAFIARIZON pouvoir donné à M. Hassan SALOUH - M. Philippe SEPTIER pouvoir donné à M. Christophe FONCK - M. Michel MANAGO pouvoir donné à M. Éric AVRIL - Mme Carine BONNUCELLI pouvoir donné à M. Éric AVRIL - M. Marc POLYCARPE pouvoir donné à Mme Corinne GERACI.

SE SONT ABSTENUES :

Mme Emmanuelle CANTONI - Mme Virginie FERREIRA BARBOSA pouvoir donné à Mme Emmanuelle CANTONI.

13. ACCUEIL DU PROGRAMME IDEAS BOX PORTE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS

Le Conseil Municipal APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ ACCEPTE la mise à disposition à titre gracieux des extérieurs des Hauts de Vallauris et de la Place de la Libération du 24 août 1944 alternativement pour permettre le déploiement du dispositif IDEAS BOX. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention portant mise à disposition d'espaces à titre temporaire et tous documents y afférents. **ACTE** que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets municipaux correspondants.

14. AFFECTATION D'UNE OEUVRE D'ENDRE ROZSDA AUX COLLECTIONS DU MUSÉE MAGNELLI, MUSÉE DE LA CERAMIQUE

Le Conseil Municipal **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ** AUTORISE Monsieur le Maire à affecter cette œuvre d'Endre Rozsda aux collections du musée Magnelli, musée de la céramique, labellisé Musée de France.

15. CANDIDATURE DÉMARCHE MARQUE QUALITÉ TOURISME MUSÉE MAGNELLI, MUSÉE DE LA CERAMIQUE

Le Conseil Municipal **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ** AUTORISE Monsieur le Maire à engager la candidature du musée Magnelli, musée de la céramique quant à l'obtention de la marque Qualité Tourisme, **DIT** que les crédits seront inscrits aux budgets communaux correspondants.

16. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA RADIO KISS FM ET LA COMMUNE POUR LA PRODUCTION ET DIFFUSION D'UN CONCERT GRATUIT AU THEATRE DE LA MER JEAN MARAIS LE 28 JUIN 2022

Le Conseil Municipal **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ** APPROUVE le projet de convention de partenariat annexé à la présente délibération, entre la radio KISS FM et la commune de Vallauris Golfe-Juan pour la production et la diffusion d'un concert gratuit au théâtre Jean MARAIS le 28 juin 2022. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la radio KISS FM et la commune de Vallauris Golfe-Juan pour la production et la diffusion d'un concert gratuit au théâtre Jean MARAIS le 28 juin 2022. **INDIQUE** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget 2022.

17. RESSOURCES HUMAINES - RECOURS A UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le Conseil Municipal **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ** ADOPTE le principe du recours à l'apprentissage pour un poste, **APPROUVE** l'accueil en 2022 et 2023 d'un apprenti au Centre Technique Municipal - pour l'obtention du CAP Jardinier Paysagiste, **AUTORISE** l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches complémentaires au recrutement et à signer tous documents y afférents, **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits aux Budgets correspondants étant entendu qu'une rémunération correspondant à l'âge du candidat et au type de diplôme conditionnera un pourcentage du SMIC fixé à 27% de la date de son accueil au 5 septembre 2022, puis fixé à 36% du SMIC du 6 septembre 2022 au 31 Août 2023 et à 51% du SMIC du 1er Septembre au 5 septembre 2023.

Fait à Vallauris, le 13 Avril 2022

Le Maire,
Kevin LUCIANO



REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE de VALLAURIS



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35

En Exercice : 35

Ayant pris part à la délibération : 35

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Vingt Deux et le Mardi Douze Avril à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du Mercredi Six Avril, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

*M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -
Mme Marie Paule ANASSE - M. Hassan SALOUH -
M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA -
M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO -
Mme Virginie WASSER - M. Patrick LE HOANG BA -
Mme Blandine BAIN - M. Laurent THIRY - Mme Anne-
Laure SEBBAR - Mme Alexandra CORNARDEAU-
CHEVAS - M. Jean Claude PONS - Mme Corinne
CELLAMARO - Mme Emmanuelle CANTONI -
M. Lionel TIVOLI - M. Éric AVRIL - Mme Marinette
LANGLAIS - Mme Emélie LEDUC - M. Cédric
BOURGON - M. Kevin SEBASTIAN - Mme Corinne
GERACI.*

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

*Mme Catherine LANZA pouvoir donné à M. Patrick LE
HOANG BA - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme
Christelle BERTAGNA - M. Éric CHALVIN pouvoir
donné à M. Dominique BRUZZISI - M. Jean Frédéric
RAZAFIARIZON pouvoir donné à M. Hassan
SALOUH - M. Philippe SEPTIER pouvoir donné à M.
Christophe FONCK - M. Michel MANAGO pouvoir
donné à M. Éric AVRIL - Mme Carine BONNUCELLI
pouvoir donné à M. Éric AVRIL - M. Marc
POLYCARPE pouvoir donné à Mme Corinne GERACI -
Mme Virginie FERREIRA BARBOSA pouvoir donné à
Mme Emmanuelle CANTONI*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Kevin SEBASTIAN.

OBJET :

**MOTION DU GROUPE
MAJORITAIRE
RELATIVE À LA BAISSSE
DES HEURES DE
L'ACCOMPAGNEMENT
ÉDUCATIF DISPENSÉES
AUX ÉCOLES
PRIMAIRES EN REP**

Original

Expédition certifiée
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2204-0001B

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en Mairie :

Le 15 AVR. 2022

Et de la transmission en Sous-
préfecture

Le 15 AVR. 2022

Le Maire



Monsieur le Maire expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2121-29 et suivants,

VU le Code de l'Éducation,

VU la Circulaire n° 2014-077 du 04 juin 2014 portant sur la Refondation de l'Éducation prioritaire,

CONSIDÉRANT que depuis 2015, les quatre écoles élémentaires de Vallauris bénéficient d'une « aide aux devoirs » financée par l'État et s'inscrivant dans le cadre du « Référentiel pour l'Éducation Prioritaire » applicable aux établissements scolaires situés en Réseau d'Éducation Prioritaire (R.E.P),

CONSIDÉRANT que cette « aide aux devoirs » représente environ 500 heures par école, dispensées par les enseignants entre le mois d'octobre et le mois de juin de chaque année scolaire, de 16h30 à 18h,

CONSIDÉRANT que depuis la rentrée scolaire 2021/2022 le nombre d'heures accordées a été fortement réduit à environ 140 heures par école,

CONSIDÉRANT que cette réduction drastique entraîne une limitation du nombre d'enfants pouvant bénéficier de ce dispositif; des difficultés pour les parents qui ne disposent pas de solutions de secours et pour les élèves en situation de décrochage scolaire,

CONSIDÉRANT que cette réduction ne permet plus de garantir une égalité des chances pour les enfants scolarisés sur les établissements élémentaires de Vallauris,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la motion déposée par le groupe majoritaire relative au constat de désengagement de l'Etat et à la baisse du financement des heures dispensées dans le cadre de l'Aide aux devoirs aux établissements élémentaires de Vallauris situés en REP,
- **DEMANDER** à l'Etat que soit revu, dès la prochaine rentrée scolaire de 2022/2023, le volume d'heures correspondant afin de garantir aux élèves de ces établissements une égalité des chances, et d'accorder ainsi de nouveau 500 heures par école.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** la motion déposée par le groupe majoritaire relative au constat de désengagement de l'Etat et à la baisse du financement des heures dispensées dans le cadre de l'Aide aux devoirs aux établissements élémentaires de Vallauris situés en REP,
- **DEMANDE** à l'Etat que soit revu, dès la prochaine rentrée scolaire de 2022/2023, le volume d'heures correspondant afin de garantir aux élèves de ces établissements une égalité des chances, et d'accorder ainsi de nouveau 500 heures par école.

Fait et Délibéré à VALLAURIS, les jours, mois et an susdits

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait Certifié Conforme



Le Maire,

Kevin LUCIANO

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MOTION DU GROUPE MAJORITAIRE RELATIVE A LA BAISSSE DES HEURES DE L ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF DISPENSEES AUX ECOLES PRIMAIRES EN REP

Date de transmission de l'acte : 15/04/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 15/04/2022

Numéro de l'acte : DE-2204-0001B ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20220412-DE-2204-0001B-DE

Date de décision : 12/04/2022

Acte transmis par : Marilyne RAVIOLA

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE de VALLAURIS



NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35
En Exercice : 35
Ayant pris part à la délibération : 35

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

OBJET :

INSTALLATION DE
MADAME GERACI
CORINNE EN QUALITE DE
CONSEILLERE
MUNICIPALE SUITE A LA
DEMISSION DE MADAME
CAPPADONA ANDREE, LE
25 MARS 2022

-
MODIFICATION DU
TABLEAU DES ELUS



Original



Expédition certifiée
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2204-0001

Certifié exécutoire compte
tenu de l'affichage en
Mairie :

Le 15 AVR. 2022

Et de la transmission en
Sous-préfecture

Le 15 AVR. 2022

Le Maire



L'An Deux Mille Vingt Deux et le Mardi Douze Avril à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du Mercredi Six Avril, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -
Mme Marie Paule ANASSE - M. Hassan SALOUH -
M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA - M.
Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO - Mme
Virginie WASSER - M. Patrick LE HOANG BA - Mme
Blandine BAIN - M. Laurent THIRY - Mme Anne-Laure
SEBBAR - Mme Alexandra CORNARDEAU-CHEVAS - M.
Jean Claude PONS - Mme Corinne CELLAMARO - Mme
Emmanuelle CANTONI -
M. Lionel TIVOLI - M. Éric AVRIL - Mme Marinette
LANGLAIS - Mme Emélie LEDUC - M. Cédric BOURGON
- M. Kevin SEBASTIAN - Mme Corinne GERACI.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Catherine LANZA pouvoir donné à M. Patrick LE
HOANG BA - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme
Christelle BERTAGNA - M. Éric CHALVIN pouvoir donné à
M. Dominique BRUZZISI - M. Jean Frédéric
RAZAFIARIZON pouvoir donné à M. Hassan SALOUH -
M. Philippe SEPTIER pouvoir donné à M. Christophe
FONCK - M. Michel MANAGO pouvoir donné à M. Éric
AVRIL - Mme Carine BONNUCELLI pouvoir donné à M.
Éric AVRIL - M. Marc POLYCARPE pouvoir donné à Mme
Corinne GERACI - Mme Virginie FERREIRA BARBOSA
pouvoir donné à Mme Emmanuelle CANTONI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Kevin SEBASTIAN.

Monsieur le Maire expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-1 et suivants,

VU le Code Electoral et notamment l'article L.270,

VU la note de synthèse adressée aux élus municipaux,

CONSIDÉRANT que par lettre recommandée avec accusé de réception notifiée à Monsieur le Maire le 25 mars 2022, Madame Andrée CAPPADONA, Conseillère Municipale de la liste « Force expérience pour notre ville » a fait part de sa démission de ses fonctions de Conseillère Municipale,

CONSIDÉRANT qu'en pareille situation de vacance de poste et conformément aux termes de l'article L.270 du Code Électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

CONSIDÉRANT que conformément à ces dispositions, Madame Corinne GERACI est installée en qualité de Conseillère Municipale, élue de la liste « Force expérience pour notre ville ».

CONSIDÉRANT la modification automatique du tableau des élus qui s'en suit et qui est actée conformément à la pièce annexée à la présente délibération,

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ACTER** l'installation de Madame Corinne GERACI au sein du Conseil Municipal, en qualité d'élue de la liste « Force, expérience pour notre ville »,
- **ACTER** la modification du tableau des élus tel qu'annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- **ACTE** l'installation de Madame Corinne GERACI au sein du Conseil Municipal, en qualité d'élue de la liste « Force, expérience pour notre ville »,
- **ACTE** la modification du tableau des élus tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et Délibéré à VALLAURIS, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait certifié conforme.



LE MAIRE,

Kevin LUCIANO

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

INSTALLATION DE MADAMEGERACI CORINNE EN QUALITE DE CONSEILLERRE SUITE A LA DEMISSION DE MADAME CAPPADONA ANDREE LE 25 MARS 2022 - MODIFICATION DU TABLEAU DES ELUS

Date de transmission de l'acte : 15/04/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 15/04/2022

Numéro de l'acte : DE-2204-0001 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20220412-DE-2204-0001-DE

Date de décision : 12/04/2022

Acte transmis par : Marilyne RAVIOLA

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35
En Exercice : 35
Ayant pris part à la délibération : 35

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET :

**DÉCISIONS
MUNICIPALES PRISES
PAR LE MAIRE EN
VERTU DES
DISPOSITIONS DE
L'ARTICLE L.2122-22 DU
CODE GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

Original

Expédition certifiée
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2204-0002

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en Mairie :
Le

Et de la transmission en Sous-
préfecture
Le

Le Maire



*L'An Deux Mille Vingt Deux et le Mardi Douze Avril à
Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette
Commune, régulièrement convoqué en date du Mercredi
Six Avril, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu
habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi,
sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.*

ÉTAIENT PRÉSENTS :

*M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -
Mme Marie Paule ANASSE - M. Hassan SALOUH -
M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA -
M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO -
Mme Virginie WASSER - M. Patrick LE HOANG BA -
Mme Blandine BAIN - M. Laurent THIRY - Mme Anne-
Laure SEBBAR - Mme Alexandra CORNARDEAU-
CHEVAS -M. Jean Claude PONS - Mme Corinne
CELLAMARO - Mme Emmanuelle CANTONI -
M. Lionel TIVOLI - M. Éric AVRIL - Mme Marinette
LANGLAIS - Mme Emélie LEDUC - M. Cédric
BOURGON - M. Kevin SEBASTIAN - Mme Corinne
GERACI.*

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

*Mme Catherine LANZA pouvoir donné à M. Patrick LE
HOANG BA - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme
Christelle BERTAGNA -M. Éric CHALVIN pouvoir
donné à M. Dominique BRUZZISI - M. Jean Frédéric
RAZAFIARIZON pouvoir donné à M. Hassan SALOUH
- M. Philippe SEPTIER pouvoir donné à M. Christophe
FONCK - M. Michel MANAGO pouvoir donné à M. Éric
AVRIL - Mme Carine BONNUCELLI pouvoir donné à
M. Éric AVRIL - M. Marc POLYCARPE pouvoir donné à
Mme Corinne GERACI - Mme Virginie FERREIRA
BARBOSA pouvoir donné à Mme Emmanuelle
CANTONI*

SECRETARE DE SÉANCE :

M. Kevin SEBASTIAN.

Monsieur le Maire expose :

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,
VU la délibération n° DE-2007-0003B en date du 20 juillet 2020,
VU la délibération n°DE-2102-0027 en date du 19 février 2021,*

*Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte des décisions
municipales suivantes :*

*DC-2202-0027 DU 27/01/2022
DC-2202-0028 DU 09/02/2022
DC-2202-0029 DU 09/02/2022
DC-2202-0030 DU 04/02/2022
DC-2202-0031 DU 07/02/2022
DC-2202-0032 DU 09/02/2022
DC-2202-0033 DU 25/03/2022
DC-2202-0034 DU 25/03/2022
DC-2202-0035 DU 14/02/2022
DC-2202-0036 DU 17/02/2022
DC-2202-0037 DU 16/02/2022
DC-2202-0038 DU 16/02/2022
DC-2202-0039 DU 16/02/2022
DC-2202-0040 DU 16/02/2022
DC-2202-0041 DU 18/02/2022
DC-2202-0042 DU 21/02/2022
DC-2202-0043 DU 22/02/2022
DC-2202-0044 DU 22/02/2022 ANNULEE
DC-2202-0045 DU 22/02/2022 ANNULEE
DC-2202-0046 DU 24/02/2022
DC-2202-0047 DU 24/02/2022
DC-2203-0048 DU 02/03/2022
DC-2203-0049 DU 08/03/2022
DC-2203-0050 DU 04/03/2022
DC-2203-0051 DU 04/03/2022
DC-2203-0052 DU 07/03/2022
DC-2203-0053 DU 07/03/2022
DC-2203-0054 DU 02/03/2022
DC-2203-0055 DU 07/03/2022
DC-2203-0056 DU 10/03/2022
DC-2203-0057 DU 10/03/2022
DC-2203-0058 DU 14/03/2022
DC-2203-0059 DU 14/03/2022
DC-2203-0060 DU 14/03/2022
DC-2203-0061 DU 14/03/2022
DC-2203-0062 DU 15/03/2022
DC-2203-0063 DU 15/03/2022
DC-2203-0064 DU 15/03/2022
DC-2203-0065 DU 15/03/2022
DC-2203-0066 DU 15/03/2022
DC-2203-0067 DU 17/03/2022
DC-2203-0068 DU 18/03/2022*

Les décisions sont jointes à la présente note.

Les conventions annexées aux décisions sont consultables au secrétariat général.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- *PRENDRE ACTE des décisions municipales jointes à la présente.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE**

- *PREND ACTE des décisions municipales jointes à la présente.*

Fait et délibéré à Vallauris, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait certifié conforme.

Le Maire,

Kevin LUCIANO



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DIPOSTIIONS DE L ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Date de transmission de l'acte : 15/04/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 15/04/2022

Numéro de l'acte : DE-2204-0002 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20220412-DE-2204-0002-DE

Date de décision : 12/04/2022

Acte transmis par : Marilyne RAVIOLA

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35
En Exercice : 35
Ayant pris part à la délibération : 35

EXTRAIT

Du Reaistre des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET :

**MODIFICATION
DE LA COMPOSITION
DES COMMISSIONS
MUNICIPALES**

L'An Deux Mille Vingt Deux et le Mardi Douze Avril à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du Mercredi Six Avril, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

*M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -
Mme Marie Paule ANASSE - M. Hassan SALOUH -
M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA -
M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO -
Mme Virginie WASSER - M. Patrick LE HOANG BA -
Mme Blandine BAIN - M. Laurent THIRY - Mme Anne-
Laure SEBBAR - Mme Alexandra CORNARDEAU-
CHEVAS - M. Jean Claude PONS - Mme Corinne
CELLAMARO - Mme Emmanuelle CANTONI -
M. Lionel TIVOLI - M. Éric AVRIL - Mme Marinette
LANGLAIS - Mme Emélie LEDUC - M. Cédric
BOURGON - M. Kevin SEBASTIAN - Mme Corinne
GERACI.*

Original

Expédition certifiée
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2204-0003

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en Mairie :

Le

15 AVR. 2022

Et de la transmission en Sous-
préfecture

Le

15 AVR. 2022

Le Maire



EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

*Mme Catherine LANZA pouvoir donné à M. Patrick LE
HOANG BA - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme
Christelle BERTAGNA - M. Éric CHALVIN pouvoir
donné à M. Dominique BRUZZISI - M. Jean Frédéric
RAZAFIARIZON pouvoir donné à M. Hassan SALOUH
- M. Philippe SEPTIER pouvoir donné à M. Christophe
FONCK - M. Michel MANAGO pouvoir donné à M. Éric
AVRIL - Mme Carine BONNUCELLI pouvoir donné à
M. Éric AVRIL - M. Marc POLYCARPE pouvoir donné
à Mme Corinne GERACI - Mme Virginie FERREIRA
BARBOSA pouvoir donné à Mme Emmanuelle
CANTONI*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Kevin SEBASTIAN.

Monsieur le Maire expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1,

VU la délibération DE-2007-0016B du 28 juillet 2020 portant création de commissions municipales et désignation des membres les composant,

VU la note de synthèse adressée aux élus municipaux,

CONSIDÉRANT la lettre de Madame CAPPADONA Andrée notifiée à Monsieur le Maire de Vallauris Golfe-Juan, le 25 mars 2022, indiquant la démission de l'intéressée en qualité de conseillère municipale,

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer Madame CAPPADONA Andrée au sein des commissions dans lesquelles elle siégeait, à savoir la commission « Action Sociale » d'une part et « Sport, Éducation, Jeunesse, Enfance, Petite Enfance » d'autre part,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ELIRE** un élu au sein de la commission « Actions Sociales » en remplacement de Madame CAPPADONA Andrée démissionnaire.
- **ELIRE** un élu au sein de la commission « Sport, Éducation, Jeunesse, Enfance, Petite Enfance » en remplacement de Madame CAPPADONA Andrée démissionnaire.
- **PRÉCISER** que les autres membres des commissions municipales restent inchangés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- *ELIT Madame Corinne GERACI en qualité de membre de la commission « Actions Sociales » en remplacement de Madame CAPPADONA Andrée démissionnaire.*
- *ELIT Madame Corinne GERACI en qualité de membre de la commission « Sport, Éducation, Jeunesse, Enfance, Petite Enfance » en remplacement de Madame CAPPADONA Andrée démissionnaire.*
- *PRECISE que les autres membres des commissions municipales restent inchangés.*

ONT VOTÉ POUR :

M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK - Mme Marie Paule ANASSE - M. Hassan SALOUH - M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA - M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ - Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO - Mme Virginie WASSER - M. Patrick LE HOANG BA - Mme Blandine BAIN - M. Laurent THIRY - Mme Anne-Laure SEBBAR - Mme Alexandra CORNARDEAU-CHEVAS - M. Jean Claude PONS - Mme Corinne CELLAMARO - Mme Emmanuelle CANTONI - M. Éric AVRIL - Mme Marinette LANGLAIS - Mme Emélie LEDUC - M. Cédric BOURGON -- M. Kevin SEBASTIAN - Mme Corinne GERACI.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Catherine LANZA pouvoir donné à M. Patrick LE HOANG BA - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme Christelle BERTAGNA - M. Éric CHALVIN pouvoir donné à M. Dominique BRUZZISI - M. Jean Frédéric RAZAFIARIZON pouvoir donné à M. Hassan SALOUH - M. Philippe SEPTIER pouvoir donné à M. Christophe FONCK - M. Michel MANAGO pouvoir donné à M. Éric AVRIL - Mme Carine BONNUCELLI pouvoir donné à M. Éric AVRIL - M. Marc POLYCARPE pouvoir donné à Mme Corinne GERACI - Mme Virginie FERREIRA BARBOSA pouvoir donné à Mme Emmanuelle CANTONI

S'EST ABSTENU : M. Lionel TIVOLI

Fait et délibéré à Vallauris, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait certifié conforme.



LE MAIRE

Kevin LUCIANO

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Date de transmission de l'acte : 15/04/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 15/04/2022

Numéro de l'acte : DE-2204-0003 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20220412-DE-2204-0003-DE

Date de décision : 12/04/2022

Acte transmis par : Marilyne RAVIOLA

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE de VALLAURIS



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35
En Exercice : 35
Ayant pris part à la délibération : 35

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Vingt Deux et le Mardi Douze Avril à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du Mercredi Six Avril, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

OBJET :

**RAPPORT PORTANT
SUR L'EGALITE
PROFESSIONNELLE
HOMMES-FEMMES EN
2021**

Original

Expédition certifiée
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2204-0004

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en Mairie :

Le 15 AVR. 2022

Et de la transmission en Sous-
préfecture

Le 15 AVR. 2022

Le Maire



ÉTAIENT PRÉSENTS :

*M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -
Mme Marie Paule ANASSE - M. Hassan SALOUH -
M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA -
M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO -
Mme Virginie WASSER - M. Patrick LE HOANG BA -
Mme Blandine BAIN - M. Laurent THIRY - Mme Anne-
Laure SEBBAR - Mme Alexandra CORNARDEAU-
CHEVAS -M. Jean Claude PONS - Mme Corinne
CELLAMARO - Mme Emmanuelle CANTONI -
M. Lionel TIVOLI - M. Éric AVRIL - Mme Marinette
LANGLAIS - Mme Emélie LEDUC - M. Cédric
BOURGON - M. Kevin SEBASTIAN - Mme Corinne
GERACI.*

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

*Mme Catherine LANZA pouvoir donné à M. Patrick LE
HOANG BA - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme
Christelle BERTAGNA -M. Éric CHALVIN pouvoir
donné à M. Dominique BRUZZISI - M. Jean Frédéric
RAZAFIARIZON pouvoir donné à M. Hassan SALOUH
- M. Philippe SEPTIER pouvoir donné à M. Christophe
FONCK - M. Michel MANAGO pouvoir donné à M. Éric
AVRIL - Mme Carine BONNUCELLI pouvoir donné à
M. Éric AVRIL - M. Marc POLYCARPE pouvoir donné à
Mme Corinne GERACI - Mme Virginie FERREIRA
BARBOSA pouvoir donné à Mme Emmanuelle
CANTONI*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Kevin SEBASTIAN.

Monsieur le Maire expose,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-1-2,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi n° 2012-347 en date du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

VU la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

VU le décret n°2015-761 en date du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes intéressant les collectivités territoriales,

VU l'avis du Comité Technique,

VU l'avis de la Commission Finances,

VU la note de synthèse adressée aux élus municipaux,

CONSIDÉRANT *que l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel depuis 1946 et décliné par voie législative et réglementaire,*

CONSIDÉRANT *qu'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes est obligatoire pour les collectivités de plus de 20 000 habitants,*

CONSIDÉRANT *qu'il est nécessaire de présenter, préalablement au débat sur les orientations budgétaires, un rapport actualisé sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes concernant le fonctionnement de la collectivité et les politiques qu'elle mène sur son territoire,*

CONSIDÉRANT *que ce rapport appréhende la ville de Vallauris – Golfe-Juan comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle,*

CONSIDÉRANT *que le rapport annexé à la présente délibération, fait état d'un taux de féminisation de 60% des effectifs au sein de la ville de Vallauris-Golfe Juan et que les femmes représentent 82% des emplois à temps partiel et à temps non complet.*

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** *du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes annexé à la présente délibération, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2022.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **PREND ACTE** du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes annexé à la présente délibération, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2022.

Fait et Délibéré à VALLAURIS, les jours, mois et an susdits

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait Certifié Conforme



Le Maire,

Kevin LUCIANO

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

RAPPORTPORTANT SUR L EGALITE PROFESSIONNELLE HOMMES-FEMMES EN 2021

Date de transmission de l'acte : 15/04/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 15/04/2022

Numéro de l'acte : DE-2204-0004 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20220412-DE-2204-0004-DE

Date de décision : 12/04/2022

Acte transmis par : Marilyne RAVIOLA

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE de VALLAURIS



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35
En Exercice : 35
Ayant pris part à la délibération : 35

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Vingt Deux et le Mardi Douze Avril à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du Mercredi Six Avril, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK - Mme Marie Paule ANASSE - M. Hassan SALOUH - M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA - M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ - Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO - Mme Virginie WASSER - M. Patrick LE HOANG BA - Mme Blandine BAIN - M. Laurent THIRY - Mme Anne-Laure SEBBAR - Mme Alexandra CORNARDEAU-CHEVAS - M. Jean Claude PONS - Mme Corinne CELLAMARO - Mme Emmanuelle CANTONI - M. Lionel TIVOLI - M. Éric AVRIL - Mme Marinette LANGLAIS - Mme Emélie LEDUC - M. Cédric BOURGON - M. Kevin SEBASTIAN - Mme Corinne GERACI.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Catherine LANZA pouvoir donné à M. Patrick LE HOANG BA - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme Christelle BERTAGNA - M. Éric CHALVIN pouvoir donné à M. Dominique BRUZZISI - M. Jean Frédéric RAZAFIARIZON pouvoir donné à M. Hassan SALOUH - M. Philippe SEPTIER pouvoir donné à M. Christophe FONCK - M. Michel MANAGO pouvoir donné à M. Éric AVRIL - Mme Carine BONNUCELLI pouvoir donné à M. Éric AVRIL - M. Marc POLYCARPE pouvoir donné à Mme Corinne GERACI - Mme Virginie FERREIRA BARBOSA pouvoir donné à Mme Emmanuelle CANTONI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
M. Kevin SEBASTIAN.

OBJET :

**VOTE DES TAUX
D'IMPOSITION
DE LA
FISCALITÉ DIRECTE
LOCALE 2022**

Original

Expédition certifiée
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2204-0005

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en Mairie :

Le 15 AVR. 2022

Et de la transmission en Sous-
préfecture

Le

Le Maire

15 AVR. 2022



Madame BERTAGNA expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts qui dispose que le vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale doit intervenir avant le 15 avril de l'année pour laquelle ces taux s'appliquent,

VU la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour l'année 2020 adoptant la suppression intégrale de la taxe d'habitation pour les résidences principales et les compensations fiscales afférentes pour les collectivités territoriales,

VU la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

VU la délibération DE-1502-0002 du 6 février 2015 approuvant l'instauration d'une surtaxe de 20% sur la taxe d'habitation des résidences secondaires,

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2022 présenté en séance du Conseil Municipal en date du 11 mars 2022,

VU l'avis de la commission finances,

VU la note de synthèse adressée aux élus municipaux,

CONSIDERANT la volonté de la ville de conserver les taux de fiscalité locale à l'identique de l'année précédente,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir:

➤ **FIXER** les taux d'imposition pour 2022 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.56% (ce taux correspond à la somme du taux communal applicable en 2020 de 18.94% et du taux départemental voté en 2020 s'élevant à 10.62%)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12.31%

La surtaxe de 20% sur la taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires est inchangée. Elle sera calculée sur la base du taux de 2019.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

➤ **FIXE** les taux d'imposition pour 2022 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.56%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12.31%

La surtaxe de 20% sur la taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires est inchangée.

Fait et Délibéré à VALLAURIS, les jours, mois et an susdits,

Et ont signé au Registre les Membres présents,

Pour Extrait Certifié Conforme



Le Maire,

Kevin LUCIANO

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : VOTE DES TAUX D IMPOSITION DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2022

Date de transmission de l'acte : 15/04/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 15/04/2022

Numéro de l'acte : DE-2204-0005 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20220412-DE-2204-0005-BF

Date de décision : 12/04/2022

Acte transmis par : Marilyne RAVIOLA

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité